

Vaccin contre la COVID-19 :

pour les personnes atteintes d'une maladie auto-immune ou immunodéprimées

Santé publique –
Fiche d'information

Décembre 2023

Manitoba 

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, la vaccination a mené à l'élimination, à l'endiguement et au contrôle de maladies auparavant très courantes au Canada.¹ Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

La présente fiche fournit un complément d'information sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention des personnes qui sont immunodéprimées en raison d'une maladie (p. ex. greffe d'organe, leucémie, lymphome) ou d'un traitement (p. ex. chimiothérapie, stéroïdes à forte dose) ou qui sont atteintes d'une maladie auto-immune (p. ex. polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques). Consultez également les fiches d'information pertinentes contenant des renseignements généraux sur la vaccination. Elles sont accessibles au www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Si une personne a un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical, on dit qu'elle est *immunodéficiente* ou *immunodéprimée*. En général, les gens dont le système immunitaire est affaibli sont plus sujets aux infections et, le cas échéant, présentent un risque plus élevé de souffrir de conséquences graves.

Les personnes ayant une maladie auto-immune devraient-elles recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19

Les personnes atteintes d'une maladie auto-immune peuvent être plus susceptibles de souffrir d'une forme grave de la COVID-19. Les responsables de la santé publique du Manitoba, le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)² et la Société canadienne de rhumatologie recommandent donc que les personnes immunodéprimées reçoivent un vaccin à ARNm contre la COVID-19, après un examen des risques et avantages applicables à l'ensemble de la population, lequel examen tiendra compte également des risques et avantages connus et inconnus pour les personnes de ce groupe; voir la page <https://rheum.ca/fr/covid19/> pour connaître les recommandations de la Société canadienne de rhumatologie.

Les personnes immunodéprimées en raison d'une maladie ou d'un traitement devraient-elles recevoir un vaccin à ARNm contre la COVID-19?

En général, les personnes immunodéprimées présentent un risque accru de développer la forme grave de la COVID-19, et les données permettent de croire que ces personnes ont plus souvent besoin d'être traitées à l'hôpital, voire aux soins intensifs, que la population générale. Les responsables de la santé publique du Manitoba et le CCNI recommandent donc que les personnes immunodéprimées reçoivent une série de vaccins à ARNm contre la COVID-19, et ce, après un examen des risques et avantages applicables à l'ensemble de la population, lequel examen tiendra compte également des risques et avantages connus et inconnus pour les personnes de ce groupe.

- **L'innocuité des vaccins** : Les effets secondaires courants ou rares signalés après la vaccination chez les personnes immunodéprimées sont semblables à ceux signalés dans la population générale.
- **Efficacité du vaccin** : La réponse d'une personne au vaccin dépend de sa maladie immunodéprimante et de l'évolution de la maladie et de l'utilisation de médicaments. En général, les personnes immunodéprimées ne développent pas une réaction immunitaire aussi forte, après la vaccination, que la population générale.

¹ Agence de la santé publique du Canada.

² Le Comité consultatif national de l'immunisation est un comité indépendant d'experts reconnus qui fournit des conseils éclairés sur l'utilisation des vaccins au Canada. Après l'approbation d'un vaccin par Santé Canada, le Comité procède à une évaluation critique de toutes les données disponibles sur ce vaccin pour formuler ou mettre à jour des recommandations concernant son utilisation optimale.

De combien de doses d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 ai-je besoin?

Les vaccins à ARNm contre la COVID-19 (Comirnaty^{MC} de Pfizer et Spikevax^{MC} de Moderna) sont les vaccins contre la COVID-19 recommandés de manière préférentielle. Votre fournisseur de soins de santé peut vous recommander un calendrier de vaccination différent en fonction de vos antécédents médicaux et de votre situation particulière.

Si vous n'avez pas déjà été immunisé ou si vous avez été partiellement immunisé contre la COVID-19 :

Les personnes âgées de six mois à quatre ans qui sont modérément ou gravement immunodéprimées peuvent recevoir trois doses du vaccin Spikevax^{MC} de Moderna ou quatre doses du vaccin Comirnaty^{MC} de Pfizer. Le vaccin de Moderna est à privilégier en raison de la protection plus rapide que confère sa série de trois doses.

- Les personnes âgées de cinq ans et plus qui sont modérément ou gravement immunodéprimées devraient recevoir une série primaire de trois doses de vaccin contre la COVID-19. Le délai entre la première et la deuxième dose est de huit semaines.
- Les personnes qui ont commencé leur série primaire en recevant les doses initiales de vaccins monovalents ou bivalents peuvent terminer leur série primaire en recevant la nouvelle formulation de vaccin XBB 1.5. Quel que soit le produit utilisé pour démarrer une série primaire, la ou les doses précédentes doivent être prises en compte et la série ne doit pas être recommencée.

Si vous avez déjà reçu toutes les doses d'une série primaire du vaccin contre la COVID-19 :

- On recommande aux personnes âgées de 6 mois et plus qui sont modérément à gravement immunodéprimées de recevoir une dose de la nouvelle formulation XBB.1.5 à l'automne 2023. L'intervalle recommandé entre les doses est de 6 mois, mais vous pouvez recevoir une dose de XBB.1.5 s'il s'est écoulé au moins 3 mois depuis le dernier vaccin contre la COVID-19 que vous avez reçu ou depuis votre dernière infection à la COVID-19 confirmée.

Le vaccin Nuvaxovid^{MC} de Novavax est un type différent de vaccin contre la COVID-19 qui peut être offert aux adultes de 12 ans et plus qui ne peuvent ou ne veulent pas recevoir un vaccin à ARNm contre la COVID-19.

Si vous avez une maladie auto-immune ou si vous êtes immunodéprimé, que votre état n'est pas considéré comme étant modérément à gravement immunodéprimé, vous devez suivre les recommandations pour la population générale. Reportez-vous à la fiche d'information appropriée se trouvant sur la page <https://www.gov.mb.ca/covid19/public-resources.fr.html> pour obtenir de l'information sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention de la population générale..

Dans la mesure du possible, vous devriez recevoir la dernière dose de la série de vaccins au moins deux semaines avant de commencer un traitement médical susceptible d'affaiblir votre système immunitaire.

Quelles sont les personnes considérées comme étant modérément ou gravement immunodéprimées?

Aux fins des recommandations relatives aux vaccins contre la COVID-19, les personnes suivantes sont considérées comme étant modérément ou gravement immunodéprimées :

- les personnes suivant une chimiothérapie active (ou une immunothérapie) contre le cancer;
 - les personnes ayant reçu une greffe d'organe plein et qui suivent une chimiothérapie ou une autre thérapie immunosuppressive;
 - les personnes nées avec une dysfonction modérée ou grave de leur système immunitaire;
 - les personnes vivant avec le VIH/sida qui ne reçoivent aucun traitement ou qui ont atteint un stade avancé de la maladie;
 - les personnes qui prennent certains médicaments qui perturbent gravement le système immunitaire.
-

Les personnes suivantes doivent s'adresser à leur médecin pour déterminer si elles sont considérées comme étant immunodéprimées :

- les personnes qui suivent un traitement d'hémodialyse ou de dialyse péritonéale;
- les personnes qui sont sur une liste d'attente pour une greffe d'organe plein;
- les personnes qui portent un dispositif d'assistance ventriculaire.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements?

Pour en savoir plus sur la COVID-19 ou les vaccins contre la COVID-19, adressez-vous à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé à Winnipeg au **204 788-8200** ou au **1 888-315-9257** (sans frais au Manitoba).

Vous pouvez aussi consulter les sites Web suivants :

Gouvernement du Manitoba : www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html

Guide canadien d'immunisation : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-26-vaccin-contre-covid-19.html
